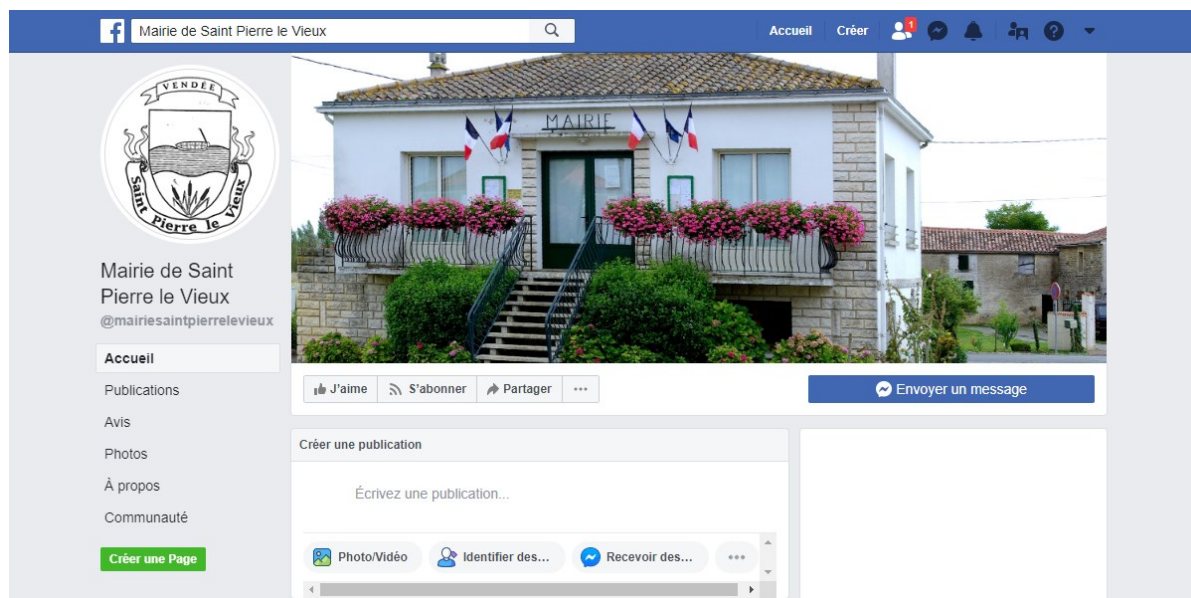




NOUVELLE PAGE FACEBOOK

Une page Facebook officielle de la municipalité de Saint-Pierre-le-Vieux, pour suivre les informations pratiques et administratives de la commune, est à votre disposition.

La page Saint-Pierre news, non officielle, destinée à promouvoir la vie associative locale et environnante, continuera sa mission.

Par ailleurs, le site web sera prochainement en maintenance pour une mise à jour.



UN COMMERCE DE PROXIMITÉ !

De 7H30 à 13H30, sans même un jour de fermeture hebdomadaire le temps de la pandémie, Madame Lâm vous accueille dans le local de la boulangerie, non seulement pour un dépôt de pain, mais le service s'enrichit avec un coin épicerie et ce n'est pas fini... Réservation possible !

SUSPENSION PROVISOIRE DU RAMASSAGE DES BACS JAUNES

Le SYCODEM nous a avertis que la collecte des bacs jaunes était provisoirement suspendue.

Lorsque le service va reprendre, il est possible que des quantités d'emballages débordent ! Il sera possible de déposer le surplus, soit dans une poche transparente, ou à défaut un carton ou autre contenant qui lui, devrait théoriquement vous être rendu.



FLASH INFO

Mars 2020

Horaires d'ouverture de la mairie

9H00 – 12H00 du lundi au vendredi - **ACCUEIL FERMÉ ACTUELLEMENT**

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE ASSURÉE

HALL OUVERT POUR LES FORMULAIRES DE DÉPLACEMENTS ET LE DÉPÔT DE COURRIER

PANDÉMIE : LES DÉPLACEMENTS SONT RÉGLEMENTÉS

IL EST DEMANDÉ DE LIMITER SES DÉPLACEMENTS AU STRICT MINIMUM

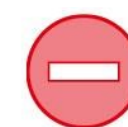
VIE QUOTIDIENNE

#COVID_19



Je reste chez moi, mais :

- Je peux faire mes courses en respectant les **gestes barrières** et une distance d'**1 mètre** avec les gens qui m'entourent
- Je peux aller à la **banque**
- Je peux faire le **plein de mon véhicule**
- Je peux me faire **livrer mes repas et mes courses** à mon domicile
- Je peux aller à la pharmacie
- Je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant
- Je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant
- Je peux **promener mon chien**
- Je peux pratiquer une activité physique **individuelle** en extérieur à proximité de mon domicile.



En revanche :

- Je ne dois pas sortir **si je suis malade**
- Je ne dois pas sortir **si mon conjoint ou mes enfants sont malades**
- Je ne fais pas de sport **en salle.**
- Je ne dois pas **rendre visite** à ma famille et à mes amis
- Je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule **sans raison**



ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES SITUATIONS D'ISOLEMENT

Si vous êtes vous-mêmes en situation d'isolement, ou bien si vous connaissez des personnes qui peuvent l'être, ne surtout pas hésiter à contacter la mairie ou bien le maire directement au 06 13 42 67 74, tout particulièrement en cas d'urgence.

N'hésitez pas non plus à rejoindre les bénévoles de notre CCAS !

Si vous êtes intéressés, faites vous connaître auprès de la mairie au 02 51 00 70 12 ou par mail à mairie.st.pierre.vx@wanadoo.fr.

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le [SAMU- Centre 15](#).

Adoptez les bonnes pratiques

Règle n° 1 : après tout contact avec une surface potentiellement infectée, lavez-vous les mains et ne touchez pas votre visage.

Temps maximal de survie sur différentes surfaces*

- ACIER INOXYDABLE :** 3 jours
- PAPIER :** 24 heures
- CUIVRE :** 4 heures
- PLASTIQUE :** 3 jours
- CARTON :** 24 heures

Evitez les gants
Ils vont être vite contaminés et recontaminent l'environnement

N'utilisez pas vos vêtements pour faire barrage
Dans le cas contraire, mettez-les à la machine (60° mini)

Privilégiez vos sacs et vos boîtes personnels
chez les commerçants. Ils sont potentiellement moins en contact avec des matières infectées

Lavez vos fruits et légumes
à l'eau et/ou enlevez la peau avant de les consommer. Pas d'eau de Javel !

Entreposez vos courses quelques heures
(sans les toucher) avant de les ranger. Et enlever les emballages en carton

Ecrans tactiles en libre-service :
continuez à les utiliser mais... désinfectez-vous immédiatement les mains

Désinfectez les poignées
de portes, interrupteurs... avec un produit ménager portant la mention « détruit bactéries et virus »

Pour payer, privilégiez la carte bancaire
Même si le risque d'être contaminé par des pièces et des billets est infime

Attention : même si la présence du virus est constatée sur une surface, le nombre de particules virales infectieuses décline avec le temps, réduisant les risques d'être infecté en la touchant. * varie selon la température, l'humidité...

SOURCE : NATIONAL INSTITUTES OF HEALTH (DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES ÉTATS-UNIS, MARS 2020) L'YMOGRAPHIE.

Coronavirus COVID-19

L'attestation de déplacement dérogatoire doit être



Imprimée ou rédigée
sur papier libre



Remplie au stylo
à l'encre indélébile



Accompagnée
d'une pièce d'identité



Pas de crayon
à papier ni gomme



Pour télécharger les documents, fiez-vous uniquement aux sites officiels.



CETTE NOUVELLE ATTESTATION EST DISPONIBLE DANS LE HALL DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12H

Que faire avec mes courses ?

Voici quelques gestes simples à adopter :



• Laisser les aliments qui ne sont pas frais dehors pendant trois heures



• Enlever les emballages de tous les produits quand c'est possible



• Bien laver ses fruits et légumes



• Toujours se laver les mains après chaque manipulation

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS

A partir du 30 mars, La Poste n'assurera plus que trois distributions par semaine afin de protéger les postiers.

Le courrier déposé dans les boîtes aux lettres jaunes sera relevé ces mêmes jours.



LA POSTE

LES FACTEURS PASSERONT À COMPTER DU 30 MARS 2020, LES MERCREDIS, JEUDIS ET VENDREDIS



RAPPEL : LES BRÛLOTS SONT INTERDITS !

Il est possible d'alerter les autorités en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les *déchets verts* (ou d'autres) à l'air libre. La personne qui brûle des *déchets verts* (ou d'autres) à l'air libre peut être punie d'une amende conséquente.

Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.



À QUAND LA FIN DE LA SUSPENSION DU RAMASSAGE DES BACS JAUNES ?

Le SYCODEM nous a prévenus qu'il envisageait de reprendre la collecte des bacs jaunes. Selon leur prévision (à confirmer !), le service reprendrait le 28 avril pour notre commune. il est possible que des quantités d'emballages débordent ! Il vous sera possible de déposer le surplus, soit dans une poche transparente, si vous en avez, ou à défaut dans un carton ou autre contenant qui lui, vous sera redéposé, n'étant pas objet de la collecte.

BRUITS DE VOISINAGES : Afin de permettre à tous d'avoir une bonne qualité de vie, voici quelques règles à respecter (arrêté préfectoral du 12/07/2013) : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, par sa répétition ou bien son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

Les activités professionnelles, et a fortiori celles des particuliers, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

Lundi - Vendredi : 7h - 20h / Samedi : 8h - 19h

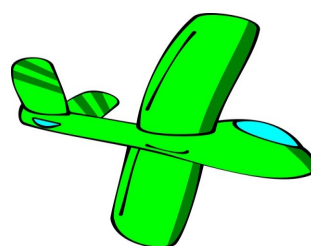
Dimanche et jours fériés : Interdiction

(sauf urgence ou dérogation du maire)

Merci de bien vouloir respecter au mieux ces prescriptions en faisant preuve de civisme, voire de courtoisie ; de nombreux conflits de voisinage pourront ainsi être évités. Attention, ces règles ne se substituent pas à la législation en vigueur, tout particulièrement pour les nuisances sonores.

PAS BEAU L'AVION !

Devant l'impossibilité d'un arrêté municipal pour interdire le survol de notre commune, et en attendant une éventuelle prise de position intercommunale, la Préfecture de la Vendée a été informée des nuisances sonores des avions, que ce soit ceux venant de l'aérodrome voisin que ceux de la base militaire de Cognac.



FLASH INFO

Avril 2020

Horaires d'ouverture de la mairie

9H00 – 12H00 du lundi au vendredi - **ACCUEIL FERMÉ ACTUELLEMENT**

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE ASSURÉE

HALL OUVERT POUR LES FORMULAIRES DE DÉPLACEMENTS ET LE DÉPÔT DE COURRIER

PANDÉMIE : LES DÉPLACEMENTS SONT TOUJOURS RÉGLEMENTÉS

IL EST DEMANDÉ DE LIMITER SES DÉPLACEMENTS AU STRICT MINIMUM

La Vendée est l'un des départements les moins touchés. Continuons de respecter les consignes !

UN SERVICE DE PROXIMITÉ : !

La **Crèmerie de Maillezais** met à votre disposition un **drive**, à partir du **mardi 14 avril**, qui se tiendra à notre **salle des fêtes de Saint-Pierre-le-Vieux du lundi au vendredi, de 13H30 à 16H30.**

-remplir un bon de commande (*en complétant bien la partie « Nom, adresse mail, téléphone »*)

-le transmettre par mail à lacremerie@ulvv.fr ou bien par téléphone au **0251007536**)

-la date d'enlèvement vous est précisée par retour.



BONS DE COMMANDE
ET CATALOGUES
DISPONIBLES EN MAIRIE
OU A LA BOULANGERIE

PENDANT LE CONFINEMENT, LA MAIRIE ORGANISE UNE LIVRAISON À DOMICILE POUR LES PERSONNES DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE SE DÉPLACER.

Il suffit de le préciser sur sa commande et de contacter Claudie au 06 48 67 89 70.

RAPPEL : ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES SITUATIONS D'ISOLEMENT

Si vous êtes vous-mêmes en situation d'isolement, ou bien si vous connaissez des personnes qui peuvent l'être, ne surtout pas hésiter à contacter la mairie par téléphone au 02 51 00 70 12, ou par mail à mairie.st.pierre.vx@wanadoo.fr voire appeler le maire directement au 06 13 42 67 74, tout particulièrement en cas d'urgence. Merci.



Notre dépôt de pain, déjà enrichi d'un coin épicerie, vous propose désormais les plants de Sébastien Lorit (contact : 07 78 05 47 80). Le succès est déjà au rendez-vous !

Les horaires sont toujours 7H30-13H30, sans jour de repos le temps de la pandémie, période pendant laquelle la mairie, comme pour la fromagerie, propose une livraison à domicile pour nos administrés dans l'impossibilité de se déplacer.

Commandes à Madame Lâm au 06 63 82 29 62 !

LES BONNS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.



Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

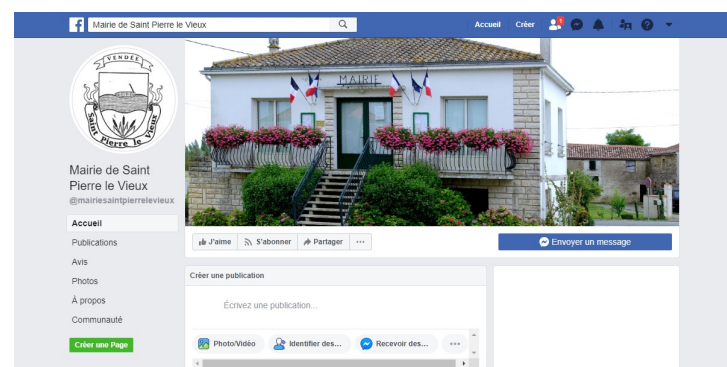
Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000



LA NOUVELLE PAGE FACEBOOK A DÉJÀ PLUS DE 200 SUIVEURS

Sur la page Facebook officielle de la municipalité de Saint-Pierre-le-Vieux, vous pourrez suivre au jour le jour les informations pratiques et administratives de la commune. Elle est à votre disposition, depuis un ordinateur ou un téléphone portable connecté au web.

APPEL À VOLONTAIRES POUR LA CONFECTION DE MASQUES



Des volontaires se sont spontanément fait connaître pour réaliser des masques.

Des matériaux et un patron vont leur être transmis suite à leur demande. Si vous pensez que vous pouvez participer et le souhaitez, merci de nous contacter au 02 51 00 70 12.

Le port généralisé n'est pour l'heure pas préconisé, ni par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ni par les autorités, mais il est conseillé aux personnes les plus exposées et les plus fragiles, et le fait d'avoir un stock d'avance ne peut pas nuire.

FERMETURE DES CIMETIÈRES

Par décision préfectorale, tous les cimetières du Département de La Vendée sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre, pendant le temps de la pandémie. Nos deux cimetières communaux sont en conséquences fermés à clé.



Sortie avec les enfants

Coronavirus COVID-19



Sortie limitée à 1h quotidienne, dans un rayon maximal d'1 km autour du domicile

LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS !

**NE SORTEZ QU'EN CAS DE
NÉCESSITÉ !**

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Coronavirus (COVID19)

Faut-il nettoyer les emballages alimentaires ?



Cela reste une précaution supplémentaire :

- avec un chiffon ou un essuie-tout à usage unique
- retirer les emballages des aliments avant de les mettre au frais
- lavez-vous les mains avant et après manipulation des emballages



Une cérémonie de commémoration du 8 mai restreinte

En raison de la pandémie, la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 se résumera à un simple dépôt de gerbe par la municipalité, sans spectateurs ni festivités.

Cette année, pas de défilé, seul un porte-drapeau de l'association des Anciens combattants accompagnera le dépôt de la gerbe.

BRUITS DE VOISINAGES - RÈGLES : extraits - arrêté préfectoral du 12/07/2013

Afin de permettre à tous d'avoir une bonne qualité de vie, voici quelques règles à respecter. Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, par sa répétition ou bien son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

Les **activités professionnelles** susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

Lundi - Vendredi : 7H – 20H

Samedi : 8H – 19H

Dimanche et jours fériés : Interdiction

(sauf urgence ou dérogation du maire)

Les **activités des particuliers** susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (bricolage, jardinage, etc.) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

Lundi - Vendredi : 8H30 – 12H / 14H – 19H30

Samedi : 9H – 12H / 15H – 19H

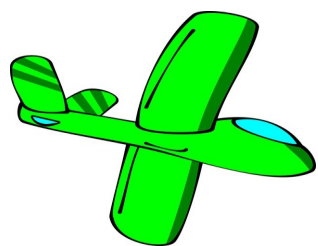
Dimanche et jours fériés : 10H – 12H

Merci de bien vouloir respecter au mieux ces prescriptions en faisant preuve de civisme, voire de courtoisie ; de nombreux conflits de voisinage pourront ainsi être évités. Attention, ces règles ne se substituent pas à la législation en vigueur, tout particulièrement pour les nuisances sonores.

DES AVIONS MOINS FRÉQUENTS !

La Préfecture de la Vendée avait été informée des nuisances sonores occasionnées par les avions, que ce soit ceux venant de l'aérodrome voisin que ceux de la base militaire de Cognac.

Il est facile de comprendre que nos forces armées aériennes ont besoin de s'entraîner, et pas seulement au-dessus des océans, mais nombre de nos administrés trouvaient leur présence un peu trop fréquente. Nos remontées courtoises ont a priori été entendues, aidées par celles des départements voisins des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime. Les pilotes continuent de s'entraîner, mais un peu moins au-dessus nos têtes.



FLASH INFO

Mai 2020

Horaires d'ouverture de la mairie

9H00 – 12H00 du lundi au vendredi - ACCUEIL FERMÉ ACTUELLEMENT

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE ASSURÉE 02 51 00 70 12- URGENCE 06 13 42 67 74 (maire)

HALL OUVERT POUR LES FORMULAIRES DE DÉPLACEMENTS ET LE DÉPÔT DE COURRIER

UN DÉCONFINEMENT LE 11 MAI... POSSIBLE MAIS PAS CERTAIN !

LIMITONS LES DÉPLACEMENTS - RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES

CORONAVIRUS		DÉCONFINEMENT: LE PLAN DU GOUVERNEMENT
Le 7 mai, si évolution favorable de l'épidémie → début du déconfinement. Réévaluation fin mai. De nouvelles mesures entreront en vigueur le 2 juin.		
	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
Écoles maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : 6 ^e et 5 ^e . Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chômage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 ^{er} juin	
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré*. 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinéma, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	

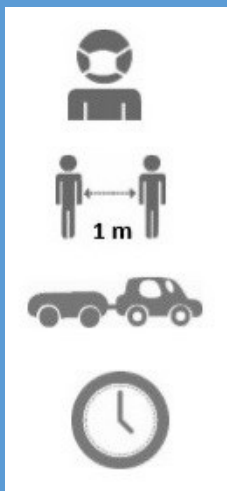
BANQUE ALIMENTAIRE : EN PARTENARIAT AVEC LES CCAS ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX, LE SECOURS CATHOLIQUE PROPOSE UN ACCÈS À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE POUR UNE PARTICIPATION MODIQUE. RENSEIGNEMENTS : 07 77 59 76 43.

PRÉCAUTIONS EXPÉDITIONS DURANT LE COVID



**SUR LE PAPIER ET LE CARTON, LE COVID-19 RESTE INFECTIEUX 24H !
SUR L'ACIER JUSQU'À 48H ! SUR LE PLASTIQUE JUSQU'À 72H.**

RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES LE 11 MAI



- ☐ port du **MASQUE OBLIGATOIRE**
 - ☐ respect des gestes barrières
 - ☐ **UNE SEULE ENTRÉE PAR JOUR**
 - ☐ nombre de véhicules limité sur le site
 - ☐ ouverture matin et après-midi sur toutes les déchèteries
- DU LUNDI AU SAMEDI** (sauf jour de fermeture hebdomadaire habituel) jusqu'au 16/05 puis retour aux horaires normaux.



RÉOUVERTURE DES CIMETIÈRES

Par décision préfectorale, tous les cimetières du Département de La Vendée sont rouverts au public. Nos deux cimetières communaux sont concernés. Le Préfet a indiqué que la distance limite de un kilomètre était encore à prendre en compte. Jusqu'à la date du déconfinement, contacter le maire directement en cas de problème...



UN GRAND MERCI AUX VOLONTAIRES POUR LA CONFECTION DE MASQUES BARRIÈRES

Un grand merci aux volontaires qui, suite au précédent flash info ou spontanément, ont confectionné des masques barrières afin de nous constituer un stock préventif.

La mairie est dans l'attente de la réception d'une commande intercommunale et procédera à une distribution (non payante) dès sa réception.

DISTRIBUTION DES MASQUES AVANT LE 11 MAI

Il est prévu de distribuer 2 masques lavables par adulte et par enfant à partir de l'âge du collège. Etant donné que seulement la moitié de la livraison est programmée le 7 mai, seul un masque sur les deux vous sera distribué du 8 au 10 mai (sous enveloppe).

ATTENTION ! LA DATE DU 11 MAI N'EST PAS CERTAINE.
DE NOUVELLES INFORMATIONS SONT PRÉVUES LE 7 MAI !
LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS ! NE SORTEZ QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ !

Un retour étalé

Calendrier envisagé du retour à l'école, par niveau de classe à partir du 12 mai

- Maternelle ?
- Primaire
- Sixième
- Cinquième
- Quatrième
- Troisième
- Lycées



SOUS RÉSERVE !

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
Décision à venir fin mai						31

15 élèves max. par groupe



Demi-groupe

en présentiel sur la base du volontariat



ou A distance

Un protocole est en cours de réalisation. L'école ne rouvrira que si les conditions le permettent.
Les familles recevront une information.

DEUXIÈME PHASE DU DÉCONFINEMENT DU 2 AU 22 JUIN 2020

CORONAVIRUS

DÉCONFINEMENT: LA PHASE 2

Phase 2 du déconfinement du 2 au 22 juin 2020.

Dans tous les cas, gestes barrière et mesures de distanciation sociale doivent être respectées.

		Conditions / cas particuliers	Zones en vert	Zones en orange
Écoles	Réouverture	15 élèves max. par classe.	✓	✓
Collèges	Réouverture	15 élèves max. ... 6 ^e et 5 ^e	✓	✓
Lycées		Réouverture des classes de... ... 4 ^e et 3 ^e ... 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , terminale	✓	✗
Bars, cafés et restaurants	Réouverture (10 personnes maximum par table)	Réouverture des salles intérieures et des terrasses.	✓	✗
		Seules les terrasses autorisées à rouvrir.	✗	✓
Entreprises		Télétravail doit être privilégié au maximum.	✓	✓
Villages vacances, maisons familiales abergues collectives et campings	Réouverture partielle	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociales.	✓	✗ Réouverture le 22 juin
Circulation au-delà de 100 km du domicile	Autorisée	À partir du 2 juin.	✓	✓
Parcs et jardins	Réouverture	Dès le 30 mai. Aires de jeux peuvent être fermées. Masque obligatoire selon arrêté préfectoral.	✓	✓
Piscines, gymnases et salles de sport Parcs de loisirs Salles de spectacles et théâtres	Réouverture	Le 2 juin. Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociales.	✓	✗ Réouverture le 22 juin
Rassemblements		Limités à 10 personnes dans l'espace public	✓	✓
Discothèques, salles de jeux, stades et hippodromes	Pas de réouverture	Réouverture à partir du 22 juin devra être évaluée d'ici là.	✗	✗
Plages, lacs	Réouverture	Le 2 juin.	✓	✓
Cinéma	Réouverture	Le 22 juin.	✓	✓
Frontières	À l'intérieur de l'Europe	À partir du 15 juin.	✓	✓
	Avec l'Italie	À partir du 3 juin.	✓	✓
Aéroport d'Orly	Réouverture partielle	Orly 3 rouvrira à partir du 26 juin.	Source: gouvernement.	



FLASH INFO

Juin 2020

Horaires d'ouverture de la mairie

9H00 – 12H00 du lundi au vendredi - **ACCUEIL SUR RV JUSQU'AU 22 JUIN 2020**

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE ASSURÉE 02 51 00 70 12- URGENCE 06 13 42 67 74 (maire)

REMERCIEMENTS

La nouvelle équipe municipale, installée le 18 mai 2020, remercie les électeurs de leur confiance et souhaite être à l'écoute de toutes et tous. Ont été élus le Samedi 23 mai 2020 :

Maire : Christian HENRIET - 1er adjoint : Sébastien GABORIAU

2ème adjoint : André THEBAULT - 3ème adjoint : Claude AUDOUIT

NOUVEAUX HORAIRES POUR VOTRE COMMERCE

« LE PAIN COMMUN »

Chacun a pu apprécier la disponibilité de notre commerçante tout au long de la période de confinement. Désormais, une plage horaire est à votre disposition l'après-midi !

SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL !

Lundi : De 7h30 à 13h ET de 16h à 20h.
Mardi : De 7h30 à 13h ET de 16h à 20h.
Mercredi : De 7h30 à 13h et Fermé l'après-midi.
Jendredi : De 7h30 à 13h ET de 16h à 20h.
Vendredi : De 7h30 à 13h ET de 16h à 20h.
Samedi : De 7h30 à 13h ET de 16h à 20h.
Dimanche : De 7h30 à 13h et Fermé l'après-midi.
 Ancienne boulangerie, La petite rue de Souil.
 TEL : 06.63.82.29.62.

PLANTATIONS DE HAIES

La Chambre d'Agriculture propose de faire bénéficier les particuliers d'une opération collective centralisée en mairie. Plus amples renseignements au 0251368100 ou à : territoire@vendee.chambagri.fr

UN GRAND MERCI

À NOS COUTURIÈRES POUR LA CONFECTION DE MASQUES

Chaque adulte et chaque élève à partir du collège a reçu 2 masques. Certains ont été réalisés par des couturières volontaires. Respectons toujours les gestes « barrière » !



Sans oublier les absentes sur la photo...

ANNULATION DE FESTIVITÉS

Dans l'état actuel des choses, les fêtes de début d'été habituellement programmées sont annulées :

- Fête de la musique
- Fête des Prix (remise des dictionnaires directement à l'école le cas échéant)
- Feu d'artifice du 13 juillet et rassemblement du 14 juillet (à confirmer).

CÉRÉMONIE EN HOMMAGE AU DOCTEUR DAROUX



Le vendredi 10 juillet 2020, une belle cérémonie commémorative a eu lieu chez nos voisins de Maillezais. Un buste du Dr Daroux a été inauguré. Député du Sud-Vendée, il fit partie des 80 parlementaires à voter contre les pleins pouvoirs au régime de Vichy le 10 juillet 1940.

La préfecture avait encadré le nombre de participants, covid-19 oblige, notre commune étant représentée par les porte-drapeaux

de nos anciens combattants et le maire. Un moment fort pour célébrer ce 80ème anniversaire.

ÉPICERIE SOLIDAIRE : EN PARTENARIAT AVEC LES CCAS ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX, LE SECOURS CATHOLIQUE PROPOSE UN ACCÈS À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE POUR UNE PARTICIPATION MODIQUE. **RENSEIGNEMENTS : 07 77 59 76 43.**

Ne pas hésiter à se renseigner. Notre municipalité entretient des relations régulières avec les responsables du secteur géographique de la banque alimentaire.

TRANSPORT SOLIDAIRE :

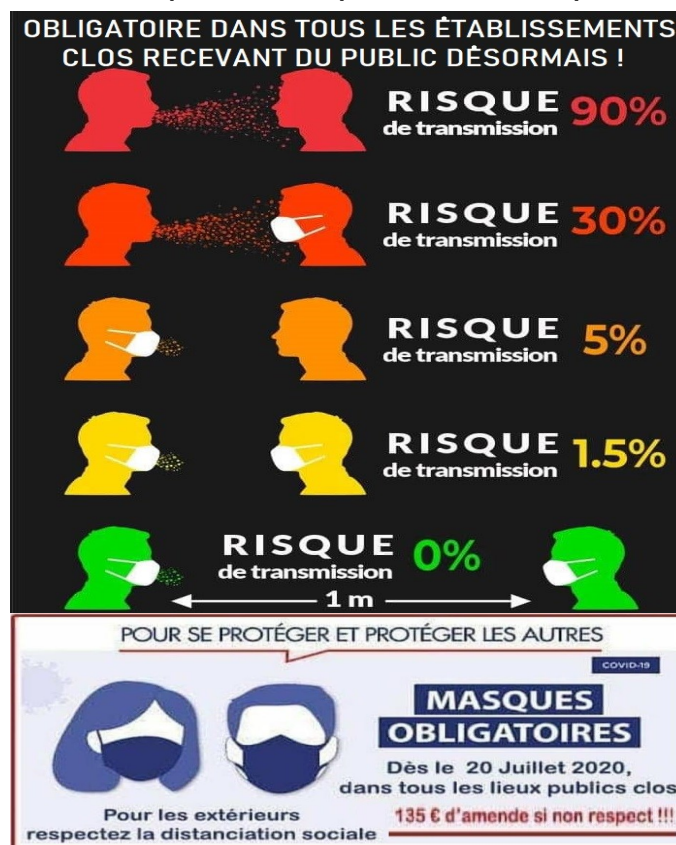
Notre commune manque de conducteurs volontaires. N'hésitez surtout pas à vous faire connaître en mairie au 02 51 00 70 12 !

EFFRACTIONS DANS NOTRE COMMUNE

Notre commune n'est pas plus concernée que les autres communes, mais pas moins non plus. Devant la répétition de vols et d'incivilités, de tentatives d'intrusion (jour et nuit) le conseil municipal étudie la possibilité de mettre en place un protocole « voisins vigilants », conformément à la législation. En attendant, fermons portes et portails à clé, même pour une courte absence. EN CAS D'URGENCE, NE JAMAIS HÉSITER À APPELER LA GENDARMERIE AU 17 OU LA MAIRIE VOIRE LE MAIRE AU 06 13 42 67 74 !

HAUT LES MASQUES !

Chiffres approximatifs mais éloquentes sur les conséquences du port et du non port !



FLASH INFO

Juillet 2020

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE (tout lieu clos avec du public)**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (mairie)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

SALLE DES FÊTES - AIRE DE LOISIRS

Suite aux récentes directives préfectorales, louer une salle des fêtes close en Vendée implique de limiter le nombre de convives en divisant la superficie de la salle par 4, soit environ 50 pour notre salle des fêtes, de respecter les gestes barrières, désinfection des mains, port du masque en déplacement, distanciation, les soirées dansantes étant proscrites. Enfin, celui qui loue une salle doit la désinfecter ensuite avec un virucide.

Dans l'état actuel des choses, le conseil municipal ne souhaite pas que la salle des fêtes soit louée sur juillet-août et évoquera de nouveau le sujet le 1^{er} septembre, l'actualité étant susceptible d'évoluer.

Pour un rassemblement sur le domaine public extérieur, comme notre **aire de loisirs**, au-delà de 10 personnes, une **déclaration préalable en préfecture** est demandée au minimum 72H avant, **accompagnée d'un protocole sanitaire** garantissant le respect de la distanciation sociale, le Préfet pouvant interdire tout rassemblement selon son appréciation de la situation.

DES INCIVILITÉS...

QUI PEUVENT COÛTER CHER !

LES DÉPÔTS SAUVAGES étant trop fréquents, l'identification des auteurs est tentée à chaque découverte.

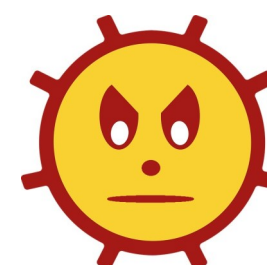
L'une a récemment permis d'aboutir et dans ce cas, les policiers intercommunaux verbalisent.

À la place d'une **amende** de base de **135€**, ils ont la possibilité de donner celle de **1500€**. Espérons qu'il ne soit pas utile d'en arriver à cette extrémité...

LES TAPAGES NOCTURNES COMME DIURNES, également trop fréquents, pourront faire l'objet de poursuites...



1500€



VIGILANCE CANICULE !

Ayons collectivement une attention particulière pour nos concitoyens en situation d'isolement ou fragilisés. Il convient de **BOIRE DE L'EAU** souvent et de **BIEN S'ALIMENTER**. Contactez la mairie en cas de doute !

RECHERCHE D'ARCHIVES SUR LES COMBATTANTS DE LA IÈRE GUERRE

Notre Association des Combattants est à la recherche d'archives diverses sur les soldats ayant combattu pendant la Première guerre mondiale. Peu nombreux sont les documents en leur possession. N'hésitez surtout pas à confier ceux que vous avez, vous pouvez les prêter voire les donner si vous le souhaitez.

Contact : Monsieur le Maire au 06 13 42 67 74

■ Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 : L'organisation de la cérémonie se déroulera comme pour le 8 mai, sans public, avec une délégation réduite.

NOUVEAU SITE WEB EN CONSTRUCTION !

Le nouveau site devrait être opérationnel en fin d'année 2020 et remplacer l'ancien site, toujours en ligne. Par ailleurs, la page Facebook de la mairie compte plus de 400 abonnés...



Bienvenue sur le site de la commune de
Saint-Pierre-le-Vieux

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Les personnes récemment arrivées dans notre commune peuvent venir en mairie prendre possession de 2 masques par personne de plus de 11 ans, et également en profiter pour ainsi se faire connaître !

RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL : Article 99.6 - Animaux. Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

PAR AILLEURS : LES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DOIVENT SE RENSEIGNER AUPRES D'UN PROFESSIONNEL POUR LES OBLIGATIONS LEGALES, VACCINATIONS...



TRAVAUX À VENIR : POINT-À-TEMPS ! [Prudence, plusieurs secteurs seront concernés !](#)



TRAVAUX À VENIR - LAGUNE ASSAINISSEMENT :

Suite à la détérioration de la lagune entre Souil et Chalais, des travaux conséquents vont débuter pour ne s'achever qu'au 1er trimestre 2021. La gêne auditive va être perceptible et s'installera pour un certain nombre de semaines...



FLASH INFO

Novembre 2020

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (mairie)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

CONFINEMENT DÈS LE 30 OCTOBRE SORTIE AVEC ATTESTATION DÉROGATOIRE

JOINTE AU FLASH INFO ET DISPONIBLE EN MAIRIE ET À LA BOULANGERIE



MASQUE OBLIGATOIRE DANS TOUT LE DÉPARTEMENT !



APPLICATION
GRATUITE
À TÉLÉCHARGER
POUR LES
TÉLÉPHONES
PORTABLES

Les écoles, collèges et lycées sont OUVERTS.

Universités : à distance.

PROTOCOLE VOISINS VIGILANTS

Devant la répétition de vols, d'incivilités et de tentatives d'intrusion, le conseil municipal a validé la mise en place d'un protocole « voisins vigilants », conformément à la législation.

les administrés ont la possibilité de relayer l'action des autorités et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations. Il peut s'agir par exemple de surveiller des logements temporairement inhabités, de ramasser le courrier des vacanciers, de signaler un événement paraissant suspect, etc.

EN CAS D'URGENCE, IL NE FAUT SURTOUT JAMAIS HÉSITER À APPELER LA GENDARMERIE AU 17 OU LA MAIRIE VOIRE LE MAIRE AU 06 13 42 67 74 !

Si vous souhaitez participer, merci de vous inscrire en mairie au 02 51 00 70 12, vous recevrez un courrier individuel.

"J'entretiens mon trottoir !"

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit locataire ou propriétaire de son logement...

"Les haies ne doivent pas dépasser sur l'espace public"

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

En cas d'impossibilité réelle, SVP contactez la commune.

Règlement Sanitaire Départemental (art 99) :

Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies.

"Je fais attention à ma voirie !"



STOP AUX VIOLENCES !

Les violences à l'égard des femmes prennent différentes formes : violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, harcèlements, mutilations sexuelles, mariages forcés, outrages, humiliations, meurtres...

La commune vous rappelle les contacts utiles :

Pour les urgences (danger immédiat)

- le **17** (France) ou le **112** (valable dans toute l'Union européenne)
- le **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours,

3 9 19 Ligne d'écoute et d'orientation

3919 Le 3919 Violence Femmes Info est un numéro national qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Les grandes associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes assurent ce service.

ARRÊTONS LES VIOLENCES Pour signaler des violences en ligne :

Sur le site arretonslesviolences.gouv.fr vous pourrez entrer directement en contact, par écrit, avec un policier ou un gendarme spécialement formés afin de dialoguer, bénéficier de conseils et signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Selon votre localisation dans la commune, votre fournisseur d'électricité vous a peut-être averti de coupures à venir.

Si ces coupures vous mettent en difficultés, n'hésitez pas à contacter :

Monsieur le Maire au 06 13 42 67 74, afin d'évaluer les incidences.



FLASH INFO

Décembre 2020

Horaires d'ouverture de la mairie : 9H00 – 12H00 du lundi au vendredi

Possibilité de recevoir en dehors sur demande uniquement. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

TÉLÉPHONE : 02 51 00 70 12 - URGENCE 06 13 42 67 74 (mairie)

MAIL : mairie.st.pierre.vx@orange.fr

DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

SORTIE AVEC ATTESTATION DÉROGATOIRE TOUJOURS EN VIGUEUR

Novembre 2020						
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre 2020						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Janvier 2021						
		1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février 2021						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

PHASE 1

Dès le samedi 28 nov.

- Promenade et activité physique en extérieur autorisées (dans un rayon de 20 km, 3 h max.)
- Activités extra-scolaires en plein air autorisées
- Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21 h, (protocole sanitaire strict)
- Cérémonies religieuses autorisées (30 pers. max.)

PHASE 2

Dès le mardi 15 déc.

*Si les objectifs sont atteints**

- Fin du confinement
- Couvre-feu instauré de 21 h à 7 h sur tout le territoire (à l'exception des 24 et 31 décembre)
- Activité extrascolaires en intérieur autorisées
- Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées (protocole sanitaire strict)

PHASE 3

Dès le mercredi 20 janv.

*Si les objectifs sont atteints**

- Ouverture des restaurants et salles de sport
- Reprise des cours intégralement en présentiel au lycée puis 15 jours plus tard dans les universités

LP/INFOGRAPHIE. 24/11/2020.

*Objectifs :

- environ 2 500 à 3 000 personnes en réanimation
- environ 5 000 nouveaux cas par jour

La boîte de Noël pour les plus démunis

glisser dans une boîte à chaussures (format obligatoire) les 5 éléments et déposer dans un point de collecte votre boîte non emballée, si vous souhaitez joindre un morceau de papier cadeau cela est possible...



Un masque tissu ou jetable

un mot doux

un truc bon

sucré et/ou salé

non périmé et non périssable
chocolats, gâteaux, gourmets fins des fêtes...

un produit d'hygiène
ou de beauté

un loisir
livres, magazines,
jeu de cartes,
mots croisés

CETTE OPERATION EST DESTINEE AUX ADULTES qui sont souvent les grands oubliés de Noël.

Pensez autant aux hommes qu'aux femmes, que l'on va plus souvent favoriser.

lieux de collecte jusqu'au 12 décembre :

- * mairie de St Pierre le Vieux *PROXI de Vix
- *mairie de Maillé * La cibulle de Maillé
- * Boulangerie Coirier à Maillezais
- * VIVAL de Nieul sur l'Autise et Damvix

organisé par l'association DEVISE

facebook: [@devise85](https://www.facebook.com/devise85)

en partenariat avec l'épicerie solidaire de Maillezais

pour plus de renseignements

alexandra.mayonade@gmail.com ou 06 76 72 22 71

inscrire sur la boîte M(mixte) ou H(homme) ou F(femme)

La municipalité de Saint-Pierre-le-Vieux vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année 2020. Elle reste à votre écoute, en particulier avec votre CCAS.